

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Mai 2020 à 20 h 30**

DATE DE CONVOCATION : 18 Mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 Mai 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : M. Bruno GAUTIER, M. Jean-Luc DECHAMP, M. Michel COURTIER, M. André LADET, Mme Sophie GUITTON, M. Michael DHAUSSY, M. Philippe FROGNEUX, M. Guy REGNIER, Mme Laura MORLET, Mme Lydie CAUMES, Mme MEUNIER Angélique.

Absents excusés : /

Secrétaire : Mme Laura MORLET

Objet de la délibération : Désignation des délégués syndicaux au SDESM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les membres du comité syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) doivent être renouvelés après les élections municipales et communautaires.

Conformément à l'article 10 des statuts du SDESM, la commune de Ocquerre est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Il est procédé à l'élection de ces délégués au scrutin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121 – 33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Conseil Municipal doit désigner ses délégués qui siégeront dans les organismes extérieurs,

VU les statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et- Marne et notamment son article 10,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

OUI l'exposé de monsieur le Maire ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :

Délégués titulaires :

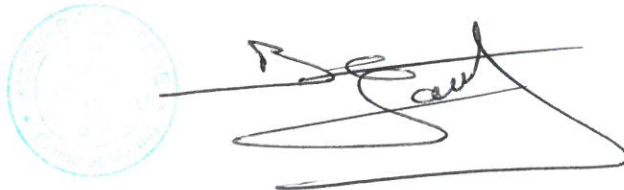
Monsieur Bruno GAUTIER
Monsieur Michael DHAUSSY
Mairie de Meaux
Date de réception en mairie : 29/05/2020
077-217703438-20200526-DE_2020_010-DE

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Luc DECHAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le

Le Maire,
Bruno GAUTIER



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication / affichage